



LA CONFEDERATION NATIONALE DES ORGANISATIONS DE CHIENS DE MEDIATION ET D'AIDE A LA PERSONNE

## PREPARATION DE LA COMMISSION PARTENARIATS ET DEVELOPPEMENT DU 27 MARS 2019

### PARTIE RELATIVE A L'OUVERTURE DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE CANIDEA

Pour mémoire, les objectifs de la confédération tels que définis par les canidéennes sont les suivants :

- Etre reconnu par les pouvoirs publics et par le secteur médico-social en France mais également en Europe ;
- Etablir une labellisation des structures ;
- Avoir une réglementation autour du chien de médiation.

→ *Il n'y a aucune précision sur les projets d'élargissement de la confédération à des associations de médiation. La commission doit donc formuler des recommandations à ce propos*

#### **Pour mémoire, les statuts de Canidea précisent pour objet :**

- Favoriser le développement des chiens d'aide aux personnes ;
- Regrouper et promouvoir les associations, les fondations, fédérations et organisations diverses s'intéressant aux chiens d'aide aux personnes en particulier les associations ou leurs regroupements élevant et éduquant des chiens d'assistance et de médiation, formant les intervenants ;
- Faciliter le dialogue, les échanges de bonnes pratiques entre les organisations concourant aux objets similaires ;
- Représenter auprès des pouvoirs publics et partenaires privés l'action des membres, défendre leurs intérêts en particulier en terme de réglementation ;
- D'œuvrer à ce que plus de chiens d'aide aux personnes le mieux adaptés aux spécificités des bénéficiaires soient remis dans les meilleures conditions ;
- De valoriser socialement les chiens guides qui doivent être réorientés : les qualités requises pour le guidage et l'assistance et pour certaines activités de médiation n'étant pas les mêmes, des chiens inadaptés à l'une peuvent être d'excellents chiens sur une autre activité lorsqu'il est fait le lien entre leurs qualités et une autre spécialité ;
- De soutenir l'expérimentation de nouvelles formes de d'assistance, de guidage et de médiation canine ;
- Promouvoir la formation la promotion professionnelle et sociale des intervenants, de créer, de participer à la création et à la gestion de toute œuvre ou institution susceptible de faciliter l'installation, l'exercice, l'équipement et la formation du chien d'aide aux personnes ;
- D'accompagner l'évolution réglementaire autour des activités d'assistance, de guidage et de médiation canine ;
- D'informer au niveau national, le public, les institutions, les utilisateurs potentiels ;
- Promouvoir des références et démarches qualité.

**L'accueil de tout nouveau membre doit tenir compte de cet objet.**

Publication au J.O. du 8 août 2015

Siège social : **CANIDEA c/o F.F.A.C., 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS, Tél. : 01 44 64 80 28**

Mél : [yasmine.debarge@canidea.fr](mailto:yasmine.debarge@canidea.fr)

[www.canidea.fr](http://www.canidea.fr)



A ce jour, Canidea réunit 12 organisations. Les guidage/assistance occupent une part similaire à celle de la médiation.

Remise de chiens guides et de chiens d'assistance	Remise de chiens de médiation	Pratique de la médiation
6	4	3

Ne pratique que l'élevage et/ou l'éducation de chiens et la remise	Pratique l'éducation, la remise et la médiation	Ne pratique que la médiation
9	2	2

On constate aussi que le cœur de métier des membres de Canidea est bien l'éducation et la remise de chiens d'aide à la personne.

Lors des canidéennes, les faiblesses suivantes ont été notées, parmi d'autres :

- le manque de structuration, notamment sur la communication,
- la différence de taille entre structures
- et la concurrence sur les moyens financiers.

Parmi les éléments empêchant l'accomplissement des objectifs, les suivants sont à retenir pour la réflexion d'aujourd'hui :

- Canidea, du fait de sa jeunesse, manque encore de structuration ;
- La grande hétérogénéité des acteurs et la distance géographique qui peut compliquer les relations
- Le manque d'union et de compréhension réciproque ;
- la pauvreté des moyens mis en commun ;
- Les moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre des projets, mais également la mise en concurrence sur la collecte.

Pour la mise en œuvre, les canidéennes formulent, parmi d'autres, les recommandations suivantes :

- Définir un plus petit dénominateur commun pour ensuite avancer vers une plus grande intégration ;
- Mettre en place des supports de travail commun et des espaces de débats qui génèrent du consensus ;
- Etablir la confiance réciproque qui donne envie de travailler.

Alors que Canidea a augmenté sa visibilité dans le secteur de la médiation, de nouvelles associations s'adressent à elle avec l'intention de formuler une demande d'adhésion. Il est important de rappeler les travaux de Jérôme Michalon sur le monde de la médiation animale. Ces derniers soulignent la diversité professionnelle des acteurs pratiquant la médiation. Cette diversité est un frein à plusieurs niveaux.



LA CONFEDERATION NATIONALE DES ORGANISATIONS DE CHIENS DE MEDIATION ET D'AIDE A LA PERSONNE

Freins	Conséquences	Solutions existantes	Impact pour Canidea
Pas d'espace professionnel commun	Difficultés à identifier et porter des revendications communes	Licorne et Phénix – Resilienfance <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces deux associations réunissent des professionnels de la médiation dans des groupes régionaux et nationaux.</li> <li>- Les deux associations dialoguent peu et ses membres peuvent être en opposition.</li> </ul>	Actuellement volonté de demande d'adhésion des deux associations. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'une adhère et pas l'autre, les conséquences sont un « marquage » de Canidea ;</li> <li>- si les deux adhèrent, les luttes internes à la médiation auront lieu au sein de Canidea ; Canidea peut faire « médiation » mais elle peut aussi souffrir de ce dissensus.</li> </ul> Il faut aussi tenir compte de la fragilité de Canidea qui s'est développé d'un seul coup en peu de temps.
Pas de pratiques standardisées	Absences de recommandations quant aux pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion en cours au niveau de l'IHAIO et de l'AAIL</li> <li>- Perspective d'une norme européenne après la sortie de la norme sur les chiens guides et les chiens d'assistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'être prescriptrice de recommandations sur le chien parce que « experts du chien »</li> <li>- Possibilité d'attendre les recommandations sur l'encadrement des pratiques pour les intégrer dans une réglementation</li> <li>- Possibilité d'élaborer des recommandations sur l'encadrement des pratiques en tant qu'experts du chien</li> </ul>
Diversité des environnements de pratiques	Multiplicité des interlocuteurs	A ce jour aucune solution	Possibilité pour Canidea de devenir l'interlocuteur du ou des ministères sur ces questions et de devenir l'interlocuteur des acteurs concernés

→ Il est demandé à la commission partenariats et développement de définir clairement les critères qui conditionnent l'adhésion à Canidea et ceci dans le cadre d'une stratégie de développement.

Publication au J.O. du 8 août 2015

Siège social : **CANIDEA c/o F.F.A.C., 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS, Tél. : 01 44 64 80 28**

Mél : [yasmine.debarge@canidea.fr](mailto:yasmine.debarge@canidea.fr)

[www.canidea.fr](http://www.canidea.fr)



## PARTIE RELATIVE AUX CHIENS DE MEDIATION

Il s'agit aujourd'hui de réfléchir aux modalités d'évaluation des chiens de médiation extérieurs.

La majorité des chiens de médiation ne sont pas issus des écoles présentes au sein du réseau de CANIDEA. Or si les membres de CANIDEA veulent avoir une réelle influence sur le secteur de la médiation et ainsi professionnaliser cette activité, il est nécessaire de comprendre les besoins du secteur. C'est pourquoi une enquête a été lancée entre juin et juillet 2018 pour identifier s'il y a un intérêt pour la démarche de certification des chiens qui ne sortent pas du réseau de CANIDEA, de sorte à proposer aux établissements un « label » attestant de la qualité d'éducation du chien.

Pour 72% des répondants, la certification des chiens est un outil qui sera utile voire très utile aux professionnels de la médiation.

- 85% ont rencontré des difficultés à introduire la médiation dans des établissements.
- 40% ont moins d'un an de pratique, 24% entre un et trois ans, 36% plus de trois ans.
- Plus de 30 organisations sont citées comme formation à la médiation animale.
- 37% ne travaillent qu'avec le chien.
- L'éducation est faite auprès de clubs canins et d'éducateurs canins ; cependant un tiers l'ont éduqué eux-mêmes.
- Les personnes âgées sont le public bénéficiaire auprès duquel interviennent le plus souvent les répondants, suivies des personnes handicapées.

A l'occasion des canidéennes, la commission s'est prononcée pour la mise en place d'une évaluation des chiens extérieurs au réseau de Canidea au sein du réseau de Canidea, ce qui sous-entend une logistique, des moyens et éventuellement la demande d'une compensation financière pour cette évaluation. Pour le moment, elle considère inopportun de faire appel à des prestataires extérieurs au réseau. Elle affirme sa volonté que Canidea garde le contrôle de ce processus.

Il est indispensable de formuler une estimation du coût que représenterait la mise en place d'un tel dispositif.

L'ensemble des acteurs doivent se mettre d'accord sur :

- Les principes des modalités d'évaluation (un ou deux intervenants, évaluation en continue ou sur des journées précises, dossier d'instruction...) qui seront ensuite transmis à la commission certifications et procédures ;
- Le coût de la mise en œuvre de cette évaluation des chiens ;
- La répartition territoriale de cette évaluation ;
- Le dossier qui sera présenté au Conseil d'Administration de chaque association impliquée.